



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE MARNE
ARRONDISSEMENT DE LANGRES
MAIRIE DE BOURBONNE LES BAINS (52400)
☎ 03 25 90 14 80
✉ mairie.de.bourbonne@orange.fr

2023/DEC/ 6

Conclusion d'un bail de courte durée d'un local sis Zone Industrielle Nord - Chemin de Saint-Jacques à Bourbonne les Bains

Le Maire de la Commune de BOURBONNE LES BAINS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020/1 en date du 26 mai 2020 portant élection du Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020/7 en date du 9 juin 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire au titre de l'article L.2122-22-5^{ème} alinéa du CGCT, à savoir de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

CONSIDÉRANT la vacance d'un local communal sis au lieudit Pied d'Oison - Zone Industrielle Nord - Chemin de Saint-Jacques à Bourbonne les Bains,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

A compter du 23 janvier 2023 et jusqu'au 31 mars 2023, un bail de courte durée est conclu entre la société BETC, représentée par Madame Charlotte DAOUIRI, et la Commune de Bourbonne les Bains concernant un local situé au Lieudit Pied d'Oison - Zone Industrielle Nord - Chemin de Saint-Jacques à Bourbonne les Bains.

Le bail est annexé à la présente décision.

Article 2 :

Le montant du loyer est fixé à 150.00 € mensuels.

Article 3 :

Il sera rendu-compte de la présente décision au Conseil Municipal conformément à l'article L.2122-23 du CGCT.

Envoyé en préfecture le 23/01/2023

Reçu en préfecture le 23/01/2023

Publié le 23/01/2023

ID : 052-215200403-20230123-2023DEC_6-AI



Article 4 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Bourbonne les Bains et une copie sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Langres et à l'intéressée.

A Bourbonne les Bains,

le 23 janvier 2023

Le Maire par délégation du Conseil Municipal,



Monsieur André NOIROT

Le Maire de la Commune de Bourbonne les Bains certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et/ou de sa notification et publication.

Notifiée à Madame Charlotte DAOUIRI, Représentante BETC
(date et signature)